

Le tarif postal

bué rapidement et sûrement une fois qu'il aura pu éliminer la plus grande partie de la congestion qui existe dans les centres de distribution.

Quand le ministre y sera parvenu, je pense que la plupart des députés et la plupart des Canadiens qui veulent la distribution garantie du courrier seront très heureux de confier leur courrier au service postal plutôt qu'aux petits camions rouges ou aux services de Wells Fargo ou aux autres compagnies qui se promènent maintenant sur les routes pour livrer ces mêmes envois. C'est un défi que le ministre peut relever et je suis certain que le public canadien acceptera de payer le prix si le ministère des Postes réussit à fournir le genre de service de distribution que ses clients exigent. Nous ne devrions pas permettre que les Postes se fassent supplanter par des services de messageries privés, comme nous l'avons permis sous les gouvernements précédents et c'est ce qui arrivera encore si nous ne parvenons pas à régler le problème de distribution du courrier de première classe.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député qui vient de parler a fait des commentaires—et je n'ai pas voulu l'interrompre—à propos du *North Bay Nugget*. Je peux lui dire que je lis religieusement le *North Bay Nugget* et que je souscris aux commentaires que le député a faits au sujet des services privés de messageries que le gouvernement utilise comme en parlait ce journal.

Je me suis adressé au ministre des Postes (M. Fraser) pour le mettre au défi de nier la véracité des commentaires du député de Timiskaming (M. Peters).

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. Je dois informer la Chambre que si le ministre prend la parole maintenant, cela mettra fin au débat.

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je serai bref. J'ai déjà mentionné au cours du débat que j'aborderai directement certains problèmes soulevés par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Avant de le faire, je voudrais toutefois remercier les députés qui ont participé à ce débat et plus particulièrement les nouveaux arrivés que je veux féliciter de leurs discours, de la rapidité avec laquelle ils se sont adaptés à la Chambre et à leur apport fourni jusqu'ici. Je remercie aussi les députés de la bonne volonté qu'ils ont manifestée à mon égard.

Les problèmes des postes nous sont tous bien connus. Ils ne datent pas d'hier et découlent de décisions prises il y a quelques années. J'estime que la situation a commencé à s'améliorer il y a deux ans, mais il nous reste encore bien du travail à faire. Comme ministre des Postes, j'ai l'intention de défendre les employés des Postes. Il s'agit de 63,000 Canadiens qui font de leur mieux pour s'acquitter de leurs tâches au service des Postes, et la très grande majorité d'entre eux n'ont pas été félicités depuis bien des années.

Des voix: Bravo!

M. Fraser: On a tendance à penser que d'une façon ou d'une autre, s'il existe des problèmes au ministère des Postes, c'est parce que ceux qui y travaillent le veulent bien. C'est faux.

[M. Peters.]

Des voix: Bravo!

M. Fraser: Je sais que les députés se souviendront que 63,000 Canadiens tentent de faire de leur mieux et partagent notre désir d'améliorer le service postal. J'ai l'intention de leur apporter toute l'aide que je peux et, ce faisant, de servir les intérêts du public.

Je voudrais répondre très brièvement à deux points qu'a soulevés mon ami le député de Nickel Belt. Je veux bien préciser que je n'ai pas l'intention de présenter un bill sur la société de la Couronne qui enlève le droit de grève aux travailleurs syndiqués.

● (1650)

Je voudrais également faire savoir au député que je n'ai pas l'intention de démanteler le service postal qui existe déjà, d'en garder les secteurs rentables pour laisser tomber l'essentiel des services rendus par cette grande institution canadienne.

Je voudrais également dire au député à propos des griefs qu'il a mentionnés, que l'on s'est occupé de cette affaire, même si elle n'est pas réglée. Il y a bien moins de griefs que le député le prétend. Je dois rencontrer un des représentants du syndicat jeudi pour en discuter plus à fond. J'ai déjà eu des entretiens à ce sujet. J'ai rencontré les dirigeants des syndicats, et le 7 novembre, les premières réunions de négociations sérieuses relatives à la structure de la société de la Couronne se tiendront sous l'égide du Congrès du Travail du Canada. J'espère que le bill que nous présenterons après que ces discussions auront eu lieu paraîtra plus acceptable que le bill précédent à la fois à la direction et aux syndicats des Postes, et, aussi, je l'espère à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Fraser: Le député de Nickel Belt a parlé de négociations qui n'auraient pas été faites de bonne foi. Je ne voudrais pas retourner en arrière, mais je tiens à préciser que je suis décidé à faire en sorte qu'il y ait négociations de bonne foi. Tant et aussi longtemps que je serai ministre des Postes et que je pourrai exercer un certain contrôle, les négociations se feront de bonne foi.

Je voudrais signaler au député—ceux qui étaient présents à la Chambre l'autre jour savent cela—qu'étant donné que ce serait là le dernier contrat pour la plupart des syndicats assujettis à la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, j'ai offert aux syndicats un contrat d'un an aux termes de cette loi. Cela permettrait de régler un minimum de questions et de laisser les questions importantes de côté en attendant que la société de la Couronne soit créée et qu'ils puissent les négocier conformément au Code du travail du Canada.

Je suis allé plus loin, monsieur l'Orateur. S'ils désirent un contrat plus court de six mois je suis prêt à présenter une loi en Chambre pour modifier la loi sur les relations de travail à la Fonction publique à cette fin précise, pour qu'il soit possible de conclure un contrat de plus courte durée avec eux. Je fais cela pour essayer de leur faire comprendre que je compte traiter de bonne foi avec les travailleurs des Postes.